

## Invitation d'enseignants-chercheurs et de chercheurs - année 2019

Calendrier de l'appel à candidatures	
Publication de l'appel	23 juillet 2018
<b>Date limite de réponse</b>	<b>3 octobre 2018 minuit</b>
Date de publication des résultats	3 Décembre 2018
Date possible de début de séjour	15 janvier 2019
Date limite de fin de séjour	14 décembre 2019

### Objet de l'appel à candidatures et durée des séjours

Comme chaque année, la Communauté d'universités et établissements Université Paris-Est (UPE) invite des enseignants-chercheurs et des chercheurs de renommée internationale résidant à l'étranger. L'objet est une des deux actions suivantes ou leur combinaison :

- **action n°1** : contribuer à des projets de recherche ou de formation communs et les enrichir au sein d'une unité de recherche, et délivrer au moins une conférence inaugurale ; le séjour doit durer au minimum un mois et éviter les périodes de fermeture des établissements ;
- **action n°2** : assurer un cours de haut niveau d'un minimum de quinze heures destiné aux doctorants d'UPE, à leurs encadrants et à leur communauté scientifique sur l'un des deux sites principaux d'UPE (Cité Descartes, Créteil/Maisons-Alfort) ; le séjour doit durer au minimum deux semaines et éviter les vacances scolaires ;
- **les projets combinant les deux actions sont éligibles et seront favorisés** ; dans ce cas, le séjour doit durer au minimum un mois et éviter les vacances scolaires ;
- le séjour a lieu au cours de l'année 2019 et n'est pas fractionnable.

*La conférence inaugurale et le cours peuvent être prononcés en français ou en anglais.*

Les deux universités membres d'UPE (l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne-UPEC et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée-UPEM) invitent aussi des enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers en vue de soutenir les partenariats scientifiques internationaux, dans le cadre d'appels à candidatures lancés par chacune des universités à la fin de l'année 2018 ou au cours du premier semestre 2019.

### Modalités de financement

UPE alloue de quinze à vingt allocations forfaitaires selon les dispositions suivantes :

- le montant de l'indemnité nette est de 6 800 € pour l'action n°1, de 3 400 € pour l'action n°2, de 8 500 € pour les projets combinant les deux actions ;
- la personnalité invitée prend en charge ses frais de séjour et de déplacements à l'aide de l'allocation forfaitaire ;
- pour le même séjour, l'allocation ne peut pas être cumulée avec une allocation d'une autre action incitative d'UPE (Labex notamment) ou d'un membre d'UPE.

## Critères de sélection

Les personnalités doivent satisfaire aux critères suivants :

- résider à l'étranger ;
- avoir une notoriété dans leur domaine (publications, H index, autres indicateurs de reconnaissance scientifique...);
- (*action n°1*) développer les relations avec l'unité de recherche d'accueil et lui apporter une valeur ajoutée : enjeu scientifique, complémentarité des compétences, apport de connaissances nouvelles et d'innovations, structuration d'une collaboration durable, réponse à un appel à projets européen ou international... ;
- (*action n°2*) intervenir dans les domaines clés d'une école doctorale ou transverse à deux écoles doctorales ; être capable de toucher le public des doctorants et de leur communauté scientifique ; le projet décrira précisément les dates prévues, l'audience effective visée et le contenu de l'enseignement dispensé (objectifs pédagogiques, organisation, contenu, modalités pédagogiques, durée réelle... ;
- apporter une valeur ajoutée pour UPE, originale et significative, selon au moins un des aspects suivants : (a) s'inscrire dans l'un des deux pôles thématiques d'UPE : *santé et société - ville, environnement et leurs ingénieries* ou sur un sujet transversal aux deux pôles ; (b) relever des champs des sciences humaines et sociales ou des mathématiques et STIC.

## Modalités de candidature

Le dossier de candidature, établi en français ou en anglais **selon le formulaire joint**, comprend :

1. le projet de visite, qui présente les objectifs et les résultats attendus, et la façon dont les critères ci-dessus sont remplis ; le nom et les références de la personnalité invitée et du scientifique invitant sont indiqués (préciser l'affiliation et l'adresse électronique de chacun) ;
2. le CV de la personnalité invitée ;
3. l'avis du directeur de l'unité de recherche qui accueillera la personne invitée.

Les demandes pour l'année 2019 sont à transmettre par voie électronique à l'**école doctorale** concernée avant le **3 octobre 2018 minuit** :

- Agriculture, Biologie, Environnement, Santé, [ed-abies@univ-paris-est.fr](mailto:ed-abies@univ-paris-est.fr)
- Cultures et Sociétés, [ed-cs@univ-paris-est.fr](mailto:ed-cs@univ-paris-est.fr)
- Mathématiques et STIC, [ed-mstic@univ-paris-est.fr](mailto:ed-mstic@univ-paris-est.fr)
- Organisation, Marchés, Institutions, [ed-omi@univ-paris-est.fr](mailto:ed-omi@univ-paris-est.fr)
- Santé publique, [ed-sp@univ-paris-est.fr](mailto:ed-sp@univ-paris-est.fr)
- Sciences, Ingénierie et Environnement [ed-sie@univ-paris-est.fr](mailto:ed-sie@univ-paris-est.fr)
- Sciences de la Vie et de la Santé [ed-svs@univ-paris-est.fr](mailto:ed-svs@univ-paris-est.fr)
- Ville, Transports et Territoires, [ed-vtt@univ-paris-est.fr](mailto:ed-vtt@univ-paris-est.fr)

Le classement de chaque école doctorale est transmis au Département des études doctorales pour le 7 novembre 2018. Sur cette base, l'attribution des bourses est décidée par le président d'UPE sur proposition du **conseil de la formation doctorale réuni le 23 Novembre 2018**.

**Modalités d'accueil** : voir fiche jointe